



## Newsletter SFMT/ASMT – Juin 2015

---

### Mot d'accueil

*„L'homme habité par une idée neuve est un loufoque jusqu'à ce qu'elle soit reconnue.“*

Mark Twain

„La musicothérapie, c'est quoi ?“, question posée avec un petit sourire en coin ou alors vient souvent une phrase du genre de „Ah ! moi j'écoute du Mozart tous les jours dans ma voiture, c'est ma thérapie“... Sans un contact concret avec elle, le grand public et bien des professionnels du monde médical comme des assurances maladie peuvent encore trouver la musicothérapie loufoque. Elle est pourtant nouvellement reconnue par des instances officielles dûment informées de son existence et efficacité, grâce aux actions de notre association et de son alerte présidente. Constatez-le par vous-même en lisant les articles sur l'inscription de la musicothérapie dans le cadre de la CDAS\*, les discussions avec le RME\*, nos nouvelles classifications dans les CCT \* sur Vaud...

Bien sûr, la route sera encore longue pour que notre belle profession reçoive la considération qu'elle mérite, mais comme tout voyage commence par un pas, découvrez par exemple la proposition de l'EMTC d'une Journée de la Musicothérapie en p.6... Les petites actions cumulées et concertées produisent de grandes résonances !

Au plaisir de notre prochain échange, à très bientôt,

**Anne Bolli Lemière**

\*abréviations barbares expliquées dans les articles

---

### Procès-verbal de la 34e assemblée générale ordinaire de l'ASMT

21 mars 2015, 9.30-12.00, Altes Tramdepot Berne

Helay, helay – au Altes Tramdepot à Berne, l'AG du 21 mars se met doucement en route en chantant et en tapant du pied sous la direction d'Anne Bolli Lemière. La présidente Ursula Wehrli Rothe salue par la suite les invités et présente, en plus des membres du comité, Dorothee Hauser, notre secrétaire, qui se charge de traduire les contributions alémaniques pour les membres francophones.

Les scrutatrices Diandra Russo et Corinne Jacob confirment la présence d'un hôte, de 25 membres ordinaires et d'un membre associé. Deux membres ordinaires arrivent un peu en retard, l'un seulement après l'acceptation du budget annuel. A partir de ce point de l'ordre du jour, 27 membres ont le droit de vote.

#### 1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mars 2014 à Berne** (publication dans la Newsletter de juin 2014)

Le procès verbal de l'AG 2014 est approuvé avec 2 abstentions et 24 acceptations.

### 3. Rapport annuel 2014

La présidente mentionne en premier lieu le succès obtenu par A. Bolli dans le canton de Vaud concernant les discussions salariales des Contrats collectifs de travail des Institutions sociales et de santé (CCT social et santé). Elle a obtenu un barème de salaire différencié selon les différents diplômes de musicothérapie. Est mentionnée également l'obtention de reconnaissance du titre „Musicothérapeute clinique MAS ZFH“ par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et l'enregistrement s'y rapportant dans le registre du CIIS<sup>1</sup>, c'est une collaboration réussie entre l'ASMT et la ZHdK. Il reste quelques questions ouvertes concernant la collaboration avec les syndicats, spécialement le SSP. Le lobbying auprès de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) a été sciemment intensifié. La demande faite de l'ASMT il y a 4 ans auprès de la caisse complémentaire Helsana (Sana et Completa) pour

---

<sup>1</sup> CIIS : Convention intercantonale relative aux institutions sociales

l'inscription de la profession de musicothérapeute dans son catalogue a été acceptée. La nouvelle liste est en vigueur depuis janvier 2015. De concert avec la ZHdK, l'ASMT a réagi auprès du RME pour un enregistrement facilité des diplômes reconnus (diplôme fédéral [DF] art-thérapie entre autres). Nous avons demandé cet enregistrement facilité pour les musicothérapeutes avec un diplôme en musicothérapie clinique MAS ZFH. Le 10 mai 2015, le RME a organisé une séance avec les intéressés à Bâle (ZHdK – Sandra Lutz et SFMT – Ursula Wehrl). Nous sommes en train de chercher une solution qui convienne, en tenant compte aussi de l'opinion de la CASAT.

La homepage subit un important rajeunissement avec l'aide de Christian Kloter et l'entreprise Bucca. La Newsletter a paru trois fois en 2014 sous la rédaction de Matthias Andenmatten et Anne Bolli. La journée de formation continue – un peu chère mais passionnante – était le fruit d'une collaboration entre la commission éthique et Friederike Haslbeck, elle sera commentée dans le rapport de la commission éthique. La prochaine formation continue sera organisée par Friederike Haslbeck avec l'aide de Renate Nussberger et Monika Eslinger.

L'ASMT a soutenu l'engagement d'Heidi Fausch et de Beate Roelcke en Bulgarie par une petite contribution financière. Les expertes professionnelles ont soutenu par leur enseignement la mise en route du travail musicothérapeutique en Europe de l'Est.

La commission des admissions nous apprend qu'il y a 11 nouveaux membres ordinaires, 1 exclusion, 3 suspensions et 9 démissions.

De nombreux coups de fil, des contacts par mail, six séances par Skype et une séance à Olten témoignent d'une année mouvementée au sein du comité.

Le rapport annuel est accepté à l'unanimité.

#### **4. Rapports des commissions**

##### **EMTC**

La déléguée de l'EMTC Bettina Kandé-Staehelin rapporte au sujet des affaires en cours de l'EMTC pour 2014/2015 (voir rapport EMTC ci-après p.6).

##### **Commission éthique**

Nicole Droin lit le rapport de la commission éthique. Les membres se sont réunis deux fois, il n'y avait pas de cas éthique à débattre. La commission a organisé une formation continue sur le thème de l'éthique, en collaboration avec F. Haslbeck. Malheureusement, la journée a été suivie principalement par des musicothérapeutes alors qu'elle était ouverte à tout public. La commission annonce deux démissions (Regula Riniker et Christian Endres), membres qui se retirent

pour des raisons professionnelles et propose deux nouveaux membres qui seront encore présentés au cours de l'AG.

##### **Formation continue**

F. Haslbeck souligne que la commission éthique l'a beaucoup soutenue. Les conférences et workshops étaient vivants et passionnants. L'analyse des aspects juridiques par rapport aux besoins des patients a soulevé une discussion animée.

La traduction simultanée par Linda Rothenberg a été si appréciée qu'elle sera reproposée. Le déficit financier va être „corrigé“ l'année à venir par une meilleure organisation. La prochaine *formation continue aura lieu le 23 janvier 2016* – probablement à l'hôpital de l'Ile à Berne. Le sujet sera autour de : „Comment me rencontres-tu – organisation de la relation thérapeutique dans le contexte clinique“. Aussi bien l'organisation de la relation thérapeutique que l'attachement et la construction de la relation seront travaillés.



Photo Matthias Andenmatten

#### **5. Comptes 2014, rapport des vérificateurs des comptes, décharge du comité**

Le déficit comptable de la formation continue est enregistré, les dépenses pour la homepage n'ont pas encore été effectuées. Malgré des dépenses supplémentaires pour des conseils juridiques, il n'y a globalement pas de déficit. La fortune de l'association est restée stable. Les comptes sont acceptés par les maintenant 27 membres.

#### **6. Cotisations**

La maintenance des cotisations (CHF 200.-/100.-, pas de changement) est approuvée par une abstention et 26 acceptations.

#### **7. Budget 2014**

Nicole Droin mentionne que les CHF 400.- pour la commission éthique ne sont pas suffisants; il y a plus de frais de voyages à rétribuer et d'éventuels frais de conseils juridiques ne sont pas pris en compte. Le trésorier prend acte de la proposition d'augmenter la part destinée à la commission

éthique à CHF 800.-. Le budget présente – avec l’augmentation du budget pour la commission éthique – un déficit de CHF 8000.-. L’AG accepte ce nouveau budget avec une abstention.

F. Haslbeck propose de trouver des sponsors pour le budget de la page web. R. Sutter répond qu’il y a actuellement un règlement pour la publicité payante qui rapporte quelques recettes et que le comité est d’accord de réfléchir encore à d’autres solutions.

## **8. Elections : Commission éthique**

La commission éthique propose deux nouveaux membres.

### **a. Nouveaux membres : Gabriela Scherrer, Robert Studler**

G. Scherrer se présente et fait part de son plaisir à travailler dans le domaine de l’éthique. R. Studler est présenté par Sabine Albin. G. Scherrer demande que l’élection se passe en secret et quitte la salle lors de l’élection. Elle est élue à l’unanimité avec 26 voix et accepte avec plaisir son élection. R. Studler est également élu à l’unanimité.

### **b. Anciens membres: Nicole Droin, Sabine Albin**

S. Albin et N. Droin sont également élues à l’unanimité. N. Droin remercie l’assemblée de la confiance accordée.

## **9. Infos politique professionnelle**

### **a. Contrat collectif de travail CCT Institutions sociales, VD**

A. Bolli rapporte les résultats positifs de la classification salariale dans le canton de Vaud ; elle est remerciée par des applaudissements. Elle rappelle que son engagement se base à l’origine sur une indication d’un des membres de l’ASMT et que – dorénavant – les syndicats du canton de Vaud savent ce qu’est la musicothérapie.

U. Wehrli informe que des discussions semblables sont en cours à Bâle. Mais contrairement au canton de Vaud, la SSP ne participe pas aux discussions salariales.

B. Kandé-Staehelin rend attentif au fait que les classes salariales diffèrent d’un canton à l’autre.

H. Fausch propose de collaborer avec les professions médicales techniques et thérapeutiques pour des discussions salariales dans le canton de Zurich.

### **b. Enregistrement de la filière MAS en musicothérapie clinique dans l’annexe du registre CIIS**

U. Wehrli explique l’importance de cet enregistrement et les raisons particulières de la colla-

boration appuyée avec le MAS de la ZHdK (voir ci-après p.10).

## **10. Nouvelle page web**

Après avoir travaillé avec la version actuelle, essayé et appris les us et coutumes de la maintenance et des mises à jour, noté les offres demandées ou peu consultées, etc., Rahel Sutter présente le nouveau design de la page web professionnellement travaillée et modernisée. Christian Kloter, membre de la commission technique, explique le budget important en mentionnant les contenus non visibles (sécurités, fonctions de recherches avec filtres, interactivité, etc.). Le rapport obtient un écho positif et la commission accepte les questions et suggestions pour le suivi de la modernisation de la page web.

## **11. ZHdK**

B. Kandé-Staehelin indique en rapport avec le symposium bien fréquenté du mois de janvier 2015 „Musiktherapie unterwegs“ à la ZHdK que les musicothérapeutes suisses sont de plus en plus avides de formations continues professionnelles dans le pays. Pour répondre à cette demande, le Centre de Formation Continue de la ZHdK prévoit des offres dans ce sens. Une nouvelle filière, la « musicothérapie plus » est créée en plus du MAS musicothérapie clinique et du DAS musique-psychothérapie. Sont prévus dans ce domaine le cursus Upgrade (pour le musicothérapeute qui veut avoir le niveau universitaire), le cycle de formation continue de musicothérapie formatrice ainsi que le cursus certifié EBQ avec Karin Schumacher de Berlin. La ZHdK travaille activement à la mise en route d’autres offres comme des séminaires de travaux de recherche, conférences ex cathedra et formation en supervision.

Jusqu’à maintenant, environ 70 musicothérapeutes ont terminé le cursus Upgrade dont plusieurs collègues de Suisse Romande. La ZHdK veut tenir compte de l’intérêt des francophones et est en train de voir avec l’éditeur si des travaux de MAS français peuvent être publiés dans les „Zürcher Schriften zur Musiktherapie“.

## **12. Divers**

### **a. Contacts ASMT avec les pays est-européens (Heidi Fausch) – Politique professionnelle en Bulgarie**

H. Fausch raconte la situation professionnelle actuelle en Bulgarie et introduit l’étudiante en musicothérapie Sylvia Schleiss qui résume son stage en République tchèque. Elle a contribué à la mise en place d’un „parcours pour handicapés“ sous la direction d’une personne qui détient un doctorat en musicothérapie de l’Université de Prague. Avec des collègues étudiants en pédagogie, S.

Schleiss a construit un jardin des sens qui peut aussi être utilisé pour la musicothérapie. S. Schleiss remercie H. Fausch de lui avoir permis ce stage. Effet secondaire bénéfique : quelques pédagogues spécialisés ayant participé à ce projet veulent maintenant introduire la musicothérapie dans leurs institutions.

#### **b. Maria Samara**

Le nouveau membre ordinaire Maria Samara se présente rapidement. Elle vit à Lucerne et travaille avec des enfants en oncologie et en psychiatrie. Elle remercie l'assemblée de la collaboration fructueuse.



Photo Matthias Andenmatten

#### **Fin de séance**

A. Bolli, membre romand bien appréciée, reçoit les „Rösti dorés“ de ses collègues du comité. La séance se termine de façon fluide en musique.

|               |                     |
|---------------|---------------------|
| Présidente    | Ursula Wehrli Rothe |
| Procès verbal | Rahel Sutter        |
|               | Trad. DH            |

#### **Rapport annuel 2014**

Ursula Wehrli Rothe

Chers membres,

Une nouvelle fois, il est temps de jeter un regard sur l'année écoulée et d'établir un rapport sur nos activités en tant qu'association professionnelle. Comme par le passé, l'année 2014 s'est avérée riche en événements et le comité, soutenu par Dorothée Hauser du secrétariat de l'ASMT, s'est montré actif à différents niveaux.

Comme toujours, ça bouge sur le plan de la politique professionnelle. Le grand engagement d'A. Bolli au nom de l'ASMT lors des négociations pour une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) des institutions sociales dans le canton de Vaud a porté ses fruits. A. Bolli a obtenu un classement de la musicothérapie en quatre niveaux (classes salariales vaudoises 17-25). L'entrée en vigueur progressive de la CCT depuis le mois de janvier de cette année permet aux musicothérapeutes

travaillant pour les institutions sociales concernées de se faire reclasser en ce qui concerne leur salaire. Nous avons également obtenu dernièrement une classification en plusieurs niveaux des musico-thérapeutes dans la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois. Nous espérons vivement que ces exemples serviront de modèle à d'autres négociations CCT dans toute la Suisse.

En collaboration avec la ZHdK<sup>2</sup> (Sandra Lutz, Bettina Kandé-Staehelin) et grâce à une requête auprès de la CDAS, nous avons franchi un pas de plus vers la reconnaissance de notre profession. Notre demande concernant l'admission du diplôme „Musicothérapie Clinique MAS ZFH“ dans l'annexe de la réglementation CIIS<sup>3</sup> de la CDAS<sup>4</sup> a été approuvée au début de cette année. Ceci signifie que la „Musicothérapie Clinique MAS ZFH“ figure dès maintenant comme diplôme reconnu [dans les domaines du social et de la santé pour le personnel qualifié dans les institutions pour personnes adultes \(domaine B CIIS\)](#).

Quant à la collaboration avec un syndicat comme soutien de notre politique professionnelle, elle existe pour le moment sur le plan régional. Dans le cadre des négociations CCT, A. Bolli a pris contact avec les syndicats en Suisse romande. Quant à moi, j'ai pris conseil auprès du SSP-Grisons, avec comme résultat une lettre officielle de l'ASMT (profil professionnel inclus) au conseiller national et conseiller d'Etat grison Christian Rathgeb. Dans cette lettre, l'ASMT évoque, dans le cadre des consultations concernant la loi grisonne sur les soins et la gérontologie, la grande importance de la musicothérapie dans ce domaine et elle prie Christian Rathgeb d'apporter son soutien, aussi bien sur le plan cantonal que sur le plan national, à la musicothérapie en tant que profession de la santé.

En Suisse romande, A. Bolli a entrepris un travail semblable en écrivant au conseiller national genevois Carlo Sommaruga et à la conseillère aux Etats genevoise Liliane Maury Pasquier, responsable de la commission sécurité sociale et santé, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

En même temps, nous sommes en train d'évaluer d'éventuelles formes de collaboration de l'ASMT avec un syndicat.

<sup>2</sup> ZHdK : Zürcher Hochschule der Künste

<sup>3</sup> CIIS : Convention intercantonale relative aux institutions sociales

<sup>4</sup> CDAS : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Dans le domaine des „Musicothérapeutes indépendants“, il nous faut mentionner que depuis le début janvier 2015, la musicothérapie figure, quatre années après le dépôt de notre demande, au catalogue des méthodes des assurances complémentaires Helsana (Sana et Completa).

En outre, nous avons réagi d'un commun accord avec la ZHdK auprès du RME qui, en décembre dernier, avait évoqué la possibilité d'un enregistrement simplifié de diplômes professionnels reconnus (p.ex. l'art-thérapie DF) : nous avons déposé une demande d'enregistrement simplifié pour les musicothérapeutes en possession d'un diplôme en musicothérapie clinique MAS ZFH. Sur invitation du RME, une réunion avait lieu sur ce thème le 10 mars 2015 à Bâle avec le RME, la ZHdK (S. Lutz) et l'ASMT (U. Wehrli-Rothe). Nous sommes en train de chercher une issue qui convienne à tous et essayerons aussi d'entrer en contact avec la CASAT.

Dans le courant de l'année écoulée, R. Sutter et D. Hauser se sont comme par le passé occupées de notre site Internet. Elles y ont fait part de nouveautés intéressantes, inscrit les formations continues dans l'agenda et mis à jour le tableau noir dans la rubrique „membres“. Afin de professionnaliser davantage notre présence sur Internet, nous avons décidé de remanier notre site dans sa totalité, de l'actualiser et de l'ergonomiser. Pour ce faire, nous avons fait appel à notre membre Christian Kloter, qui avec l'aide d'un informaticien et de R. Sutter, a eu la gentillesse de prendre en charge cette tâche. Dans ce contexte, tous les textes sont remaniés, avec l'insertion du profil professionnel actuel qui peut être utilisé comme document officiel lors de négociations salariales. Toutes vos idées et propositions sont bien sûr les bienvenues.

La Newsletter de l'ASMT rédigée par M. Andenmatten a paru trois fois au cours de l'année écoulée. La circulaire de février 2014 a donné lieu à une véritable polémique. L'article du journaliste indépendant Wolfgang Böhler sur l'exposé de Madame Monika Jungblut a amené cette dernière à engager des poursuites contre l'ASMT. Afin de maintenir les dépenses à un niveau acceptable pour l'association, nous avons pris la décision de préciser que cet article ne reflète que l'opinion personnelle de l'auteur, mais en aucun cas celle de l'ASMT. Par conséquent, nous avons assumé les frais de l'intervenante.

En 2014 également, nous avons rédigé un fascicule annuel (concernant 2013) pouvant être téléchargé.

Le 6 septembre 2014, la commission des formations continues avec F. Haslbeck et la commission d'éthique ont organisé à Berne une journée de

formation continue captivante sur le thème de l'éthique. (ci-après p.9) La prochaine journée de formation qu'organiseront F. Haslbeck, M. Esslinger et Renate Nussberger se tiendra en janvier 2016.

Les échanges avec d'autres pays se sont déroulés en 2014 sur des plans très différents. Ainsi, l'ASMT et l'Association professionnelle bulgare de musicothérapie ont poursuivi leur collaboration qu'avait initiée H. Fausch. L'ASMT a participé au financement de l'activité pédagogique de H. Fausch et de B. Roelcke en Bulgarie et a pris en charge leurs frais de voyage.

B. Kandé-Staehelin, déléguée de l'EMTC, rendra compte de ce qui se passe en Europe voisine (p.6).

La commission d'admission signale en 2014 une réjouissante croissance de 11 membres ordinaires et de 7 membres associés. Nous notons de plus en plus de demandes d'admission de pendulaires et/ou frontaliers. On notera également 9 démissions, 3 interruptions d'adhésion et 1 exclusion. L'association compte donc actuellement 249 membres.

**Interruptions d'adhésion** : Aline Chollet, Lucio Crivellotto et Dominik Traub 2014/15

**Exclusion** : Bettina Knauer

**Démissions** : Gérard Bourqui, Eugen Imhoff, Anna-Regula Joss, Eliane Kronegg, Jacqueline Léon, Sabine Lleshi, Daniela Münch, Andrea Vanzo, Judith von Tessin-Hess

#### **Adhésions**

**Membres ordinaires** : Françoise Christe, Rachel Gotsmann, Daniel Groulx, Letizia Imoberdorf, Susanne Korn, Giovanna Marcato, Hubert Osterwalder, Olivier Posch, Maria Samara, Felicitas Sigrist, Luzia Studer

**Membres associés** : Anduena Bega, Sonja Koller, Linda Mayer, Bettina Menzel, Karolina Müller, Martine Pernoud, Sabine Perrenoud

A la suite d'innombrables contacts par courriels, d'appels téléphoniques, d'entretiens et de réunions, le comité s'est retrouvé l'année dernière pour une réunion au Bioland Olten et a procédé à 6 conférences par skype. Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues du comité ainsi que notre secrétaire Dorothee Hauser pour leur collaboration aussi enrichissante et vivifiante que productive.

Quasi quotidiennement, le secrétariat reçoit des courriels aussi bien de membres germano- et francophones que de personnes externes qui s'adressent à nous non seulement avec des questions de politique professionnelle concernant la

musicothérapie, les formations, les stages et les offres d'emploi pour musicothérapeutes, mais aussi avec des articles de presse et des travaux de maturité. Cet échange stimule les activités de notre association et contribue à nos relations publiques. J'aimerais sincèrement vous inviter à poursuivre vos efforts et à participer activement à la vie de l'ASMT.

Trad. MBL

---

## Rapport d'activité de la déléguée EMTC pour la période 2014/2015

Bettina Kandé-Staehelin

L'assemblée générale de l'European Music Therapy Confederation (EMTC) a eu lieu les 16 et 17 mai 2015 à Würzburg, Allemagne. 27 des 28 pays membres de l'EMTC y ont été représentés par leur délégué/e.

J'ai le plaisir de vous informer de quelques projets en cours au sein de l'EMTC pendant la période 2014/2015 :

1. Une édition spéciale de la revue de musicothérapie online **Approaches** (angl.: *online journal*) portant le titre '*Music Therapy in Europe: Paths of Professional Development*' a été rédigé en 2014 sous la rédaction du Prof. Dr. Hanne Mette Ochsner Ridder (présidente de l'EMTC ; directrice des études MA en musicothérapie, Aalborg University, Danemark) et Giorgios Tsisiris (ancien délégué grec). Chaque membre EMTC y présente le développement de la musicothérapie ainsi que l'état actuel de la pratique et de la formation musicothérapeutique dans son pays. En outre, cette édition spéciale contient des articles concernant des thèmes actuels de la politique professionnelle et d'enseignement de la musicothérapie en Europe. Elle sera disponible dès l'été 2015.

Pour plus d'informations :

<http://approaches.primarymusic.gr>

2. Le 15 novembre 2014, le premier *European Music Therapy Day* a été organisé sous le titre „*The Rhythm of Life*“ ; il s'agit d'un nouveau projet EMTC initié par le délégué néerlandais Albert Berman. Les Néerlandais avaient déjà organisé avec grand succès un *music therapy day* national en 2012 et 2013 comme campagne de sensibilisation publique.

Le but est d'attirer l'attention du grand public sur la musicothérapie comme profession. Afin de démontrer que la musicothérapie n'est pas qu'un phénomène marginal régional, mais est pratiquée dans toute l'Europe comme profession de la santé, le projet est sous le parrainage de l'EMTC.

Cette campagne à l'échelon européen est coordonnée par un groupe de l'EMTC à cet effet ; son site web sert de plateforme d'information.

La première édition du *European Music Therapy Day* a été un succès dans la plupart des pays qui ont participé. En tout, 20 pays ont organisé quelque chose – dont aussi des pays non-membres de l'EMTC comme la Russie.

Les contributions ont été fort différentes et toutes les manifestations n'étaient pas destinées au grand public. A part des émissions radio, des drum circles, circle songs, concerts, workshops et stands d'information publics, quelques pays ont organisé des conférences s'adressant principalement aux musicothérapeutes. Dans certains pays, cette campagne de sensibilisation a eu des effets très positifs. Ainsi, les collègues hongrois ont été mandatés pour organiser le prochain *European Music Therapy Day* dans une institution qui avait apprécié leur contribution; cette fois-ci ils seront rémunérés.

Cette année, la deuxième édition de l'*European Music Therapy Day* est prévue pour le 15 novembre (dans la semaine précédant ou suivant cette date). Devise de cette année : "*Let's play !*"

Les contributions peuvent être organisées par des associations, institutions, formations ou individuellement par des musicothérapeutes. Elles pourront être publiées sur le site web de l'*European Music Therapy Day*. Comme l'année passée, l'EMTC mettra à disposition des modèles d'affiches et de prospectus pour cette campagne; les textes pourront être adaptés par les organisateurs et organisatrices.

Les contributions doivent être annoncées au délégué du pays respectif, afin d'assurer que la plateforme sera utilisée uniquement à des fins musicothérapeutiques. Comme projet global de tous les pays membres de la EMTC, une vidéo commune sera produite dans laquelle chaque pays membre pourra se présenter par un extrait de 15 secondes ; cette vidéo sera publiée sur le site web de l'*European Music Therapy Day*.

Il serait souhaitable que, cette année, la Suisse y participe aussi ! Il n'est pas du tout nécessaire d'organiser de „grands“ projets ! Plusieurs petits projets valent mieux que rien du tout.

Toute personne qui a des idées, qui est motivée ou simplement curieuse est priée de me contacter à l'adresse: [emtc@musictherapy.ch](mailto:emtc@musictherapy.ch)

Même si vous n'avez que des idées mais pas le temps de les réaliser, veuillez les envoyer. (A noter : j'assurerai la coordination des contributions suisses avec le groupe de travail de l'EMTC. La réalisation des événements sera sous la responsabilité des initiants/e/s.) Pour plus d'informations, voir [ici](#).

3. EMTR (European Music Therapy Register) : l'intérêt de figurer dans ce registre européen de

musicothérapeute continue à être modeste – pour des raisons très diverses. Pour un grand nombre de musicothérapeutes, le bénéfice personnel de se faire enregistrer à un niveau européen ne semble pas évident et les frais d'admission sont toujours trop élevés. Si presque toutes les autres prestations de l'EMTC sont fournies par des bénévoles, le contrôle des dossiers de candidature pour l'EMTR dépasse les ressources du groupe de travail EMTR. Ce groupe examine actuellement les possibilités de réduire les coûts de la procédure d'affiliation.

EMTR – pourquoi ? Plusieurs délégué/e/s ont souligné qu'à l'heure actuelle, ce projet d'établir un registre de musicothérapeutes assurant la qualité professionnelle à un échelon européen ne devrait pas être vu d'abord sous l'angle d'un intérêt individuel mais dans une perspective stratégique avec un but de politique professionnelle. Si de nombreux musicothérapeutes de l'Europe entière se faisaient enregistrer à l'EMTR, le sigle "EMTR" pourrait devenir – avec les années – un label de qualité connu au niveau international. Ainsi, l'EMTR doit être considéré comme un projet de politique professionnelle de longue date avec le but de soutenir un positionnement qualificatif de haut niveau de la musicothérapie comme profession de la santé. Dans ce sens, il s'agit là d'un thème qui nous concerne tous – en tant que professionnel/le/s individuel/e/s ainsi qu'en tant qu'association professionnelle. Pour plus d'informations voir [ici](#).

4. Le prochain congrès de l'European Music Therapy Confederation „A Symphony of Dialogues“ aura lieu du 5 au 9 juillet 2016 à Vienne. Les préparations sont en cours depuis 2014 et s'annoncent prometteuses ! Les inscriptions et le *call for abstracts* ouvrent le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le comité d'organisation s'attend à un très grand nombre d'inscriptions ; le nombre de participant/e/s étant limité, une inscription à temps est donc recommandée.

Pour plus d'informations, voir : [www.emtc2016.at](http://www.emtc2016.at).

## Rapport annuel 2014 de la Commission éthique de l'ASMT

Nicole Droin

La commission éthique s'est réunie deux fois pendant l'année 2014 chez Regula Riniker, et nous la remercions pour son accueil.

En 2014, la CE n'a pas été sollicitée pour avis, ni saisie pour un cas litigieux.

Pendant cette année, la CE a énormément travaillé avec F. Haslbeck de la commission de formation continue et pour mettre sur pied la journée du 6 septembre sur le thème de l'éthique, que notre commission avait proposé.

La commission est très heureuse que cette journée ait pu avoir lieu, et se réjouit des différents retours positifs qu'elle a reçus de la part de plusieurs participants. Elle a trouvé dommage que les intervenantes de Dialog Ethik se soient adressées presque exclusivement aux musicothérapeutes, alors que la journée était ouverte à d'autres professionnels. Il est regrettable que le grand groupe de discussion francophone n'ait pu être divisé en deux sous-groupes qui auraient facilité les échanges.

La commission s'est abonnée l'année dernière à la revue en ligne de Dialog Ethik. Elle ne va pas renouveler l'abonnement de cette revue orientée principalement vers les problèmes d'éthique médicale, sans apports directs de réflexion pour notre profession. Pour des raisons de temps, aucun membre de la commission n'a pu élargir la recherche de documentation cette année. Ce point sera repris cette année, ainsi que la participation de la CE dans la newsletter.

Regula Riniker et Christian Endres ont décidé de ne pas prolonger leur participation au sein de la commission à la fin de ce mandat, pour des raisons de surcharge d'occupations. Nous tenons à les remercier de leur engagement et de leur contribution dans notre réflexion. Nous commençons à former une réelle équipe de travail, et c'est avec regret que nous les voyons partir.

La recherche de nouveaux membres nous permet de vous soumettre deux candidatures, une interne à l'association et une externe, qui vous seront présentées lors de l'élection des membres de la commission.



## Nouveaux membres élus :

### Gabriela Maria Scherrer Vollenweider

Nationalité : Suisse  
Née le 22 nov. 1957  
Mariée, deux fils adultes



#### Formations

MSc Psychologie psychothérapeutique  
MAS Musicothérapie clinique SFMT/EMR  
Musicothérapeute didactique zim  
DAS Superviseuse/Coach BSO  
NDK Theaterpädagogik Till/HMT  
Diplôme en pédagogie musicale, Conservatoire  
Zürich/Winterthur  
Ecole cantonale Wattwil SG

#### Expérience professionnelle

J'ai achevé en 1990 ma formation bam de musicothérapeute. Expérience professionnelle dans diverses institutions (psychiatrie adulte, psychosomatique, psychiatrie infantile, déficiences sensorielles et cognitives, gériatrie, etc.). Aujourd'hui, je travaille principalement comme indépendante, en collaboration avec des psychiatres, médecins et autres professionnels. Depuis avril 2014, j'interviens à la HES de Zürich comme superviseuse dans la formation en musicothérapie clinique.

#### Motivation pour la commission éthique

Deux raisons me font postuler à la commission éthique. D'une part, il est nécessaire pour moi de soutenir notre association par ma contribution, et, d'autre part, je m'intéresse aux questions éthiques et philosophiques.

Dans les années nonante, j'ai fonctionné comme réviseuse des comptes. Ces dernières années, il ne m'était pas possible, de par mes différentes formations, de m'engager dans le travail de l'ASMT. Mais, comme musicothérapeute et psychothérapeute, je reste toujours intéressée à l'évolution, au développement et au travail de notre association professionnelle.

Ces dernières années, je me suis intensivement formée dans le champ philosophique et ai écrit des travaux sur l'esthétique philosophique et psychologique. J'ai bénéficié de cours approfondis dans le domaine de l'éthique au cours de mes études de psychologie. J'ai suivi les cours d'éthique du Pr Alberto Bondolfi (membre de la com-

mission nationale d'éthique), et ceux de philosophie du Prof. H. Holzhej.

Les questions éthiques m'intéressent beaucoup dans leur complexité, et je suis consciente de leurs aspects sociologiques, philosophiques, juridiques et systémiques. Une réflexion attentive, des recherches soigneuses, une pensée précise et une discussion respectueuse sont indispensables dans le travail d'une commission éthique. J'y retrouve là mes points forts.

Je suis contente d'être à nouveau à disposition de notre association, et de prendre part au développement et au renforcement de notre profession.

### Robert Studler

Né le 17 juillet 1947  
Marié à Marianne Studler-Meier  
Domicilié à Schöftland AG



#### Éléments biographiques

Enseignant d'allemand, de français et d'italien au collège.

Etudes pédagogiques pour les malentendants et sourds (Heilpädagogisches Seminar Zürich)

Activité pendant 41 ans au Landenhof, Centre et Ecole suisse pour malentendants à Aarau dont : -  
- 16 ans comme directeur de l'école régionale (direction pédagogique, gestion du personnel, organisation...)

- 11 ans comme responsable du pôle de soutien du gymnase : accompagnement à l'intégration des jeunes malentendants au collège (conseil, coaching et soutien des jeunes, sensibilisation des classes, information et soutien des enseignants, collaboration avec la direction de l'école ...)

- A la retraite depuis 2014.

#### Motivation pour la commission éthique

Les questions éthiques et de justice m'intéressent en raison de mon activité professionnelle (handicap, discrimination, compensation des handicaps ...)

Les aspects éthiques d'un domaine nouveau dont je ne suis pas familier (la musicothérapie) éveillent mon intérêt. Je pense que je pourrais apprendre sur ce sujet en même temps qu'apporter ma sen-



sibilité pour ces questions, en vertu de mon expérience professionnelle.

Je crois être capable d'une analyse critique – sans idées préconçues, car étranger à la musicothérapie, mais non sans expérience.

---

### Rapport de la commission ASMT „Formation continue“

Friederike Haslbeck

Journée de formation continue „Les questionnements éthiques dans la pratique thérapeutique clinique et en pédagogie curative“ du 6 septembre 2014, Kirchgemeinde Johannes, Berne.

Cette journée de formation continue de l'ASMT était organisée conjointement par la commission éthique et la commission de formation continue. S. Albin, N. Droin et F. Haslbeck en étaient les responsables. Dialog Ethik, l'institut pluridisciplinaire pour l'éthique dans les domaines de la santé, s'est occupé du contenu et du déroulement de la journée qui avait comme sujets principaux la thématique du questionnement éthique et la situation de dilemmes dans la pratique professionnelle quotidienne.

Nous avons alterné entre conférences et ateliers en plusieurs groupes pour réfléchir sur les questionnements éthiques en rapport avec la musicothérapie et pour en discuter. Après l'ouverture de la journée et les remerciements par la Dr. Ruth Baumann-Hölzle, responsable de Dialog Ethik, la Dr. Diana Meier-Allmendinger a commencé la journée par une conférence sur l'éthique en général et par des indications concrètes concernant les workshops. L'après-midi, Daniela Ritzenthaler, également de Dialog Ethik, a exposé les conceptions philosophiques de Martha Nussbaum, conceptions qui ont été approfondies par la suite dans les ateliers. Les divers sujets de travail étaient chaque fois repris en séances plénières par des échanges de discussions et d'opinions. Ainsi, beaucoup de questions sur les défis éthiques lors du positionnement de la musicothérapie face à des difficultés politico-sociales pouvaient être abordées, passant par un questionnement d'ordre philosophique du point de vue de la justice. Grâce à la traductrice Linda Rothenberg, aussi bien les germanophones que les francophones ont pu tirer profit des discussions plénières. L'intervention spontanée, subtile et compétente des personnes de Dialog Ethik a permis à chaque échange une prise en compte efficace des questions et idées des participants. Tous, nous avons pu retrouver notre quotidien professionnel enrichi de nouveaux points de vue et de nouvelles pistes.

Trad. DH

### Demande d'amendement pour l'enregistrement du diplôme „Musicothérapie clinique MAS ZFH“ dans l'annexe du règlement CIIS<sup>5</sup> de la CADS<sup>6</sup>

Ursula Wehrli Rothe

Au début de cette année, nous avons enregistré un progrès supplémentaire dans la reconnaissance de notre profession au niveau fédéral. Notre demande faite en juillet 2014 - en collaboration avec la ZHdK<sup>7</sup> (S. Lutz, B. Kandé-Staehelin) - concernant l'enregistrement du diplôme „Musicothérapie clinique MAS ZFH“ dans l'annexe du règlement CIIS de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CADS a été acceptée ; „*Musicothérapie clinique MAS ZFH*“ figure sur la liste des professions agréées depuis février 2015, „[Sur les exigences de qualité concernant le personnel d'institutions pour personnes invalides adultes \(domaine B CIIS\)](#)“.

Nous avons entendu parler de cette liste et avons essayé d'obtenir plus d'informations. Nos recherches nous ont amenés vers la *Convention intercantonale relative aux institutions sociales* CIIS et leur réglementation.

La *Convention intercantonale relative aux institutions sociales* (CIIS) fait partie de la CDAS et est un outil fondamental pour la collaboration intercantonale dans le domaine des institutions sociales. La CDAS encourage l'application unitaire de la CIIS et en assure le secrétariat. Il fait office d'interlocuteur pour les autres conférences intercantionales (CDIP<sup>8</sup>, CDS<sup>9</sup>, CCDJP<sup>10</sup>). Les cantons signataires (tous les cantons suisses + FL) peuvent adhérer à un, plusieurs ou tous les domaines de la CIIS et désignent les institutions soumises à la CIIS se trouvant sur leur territoire.

Sont considérées comme institutions sociales de la CIIS :

- les institutions de type résidentiel pour enfants et adolescents (domaine A) ;
- les institutions pour adultes disposant de capacités réduites (domaine B) ;
- les institutions de type résidentiel dans le domaine de la dépendance (domaine C) ;

---

<sup>5</sup> CIIS : Convention intercantonale relative aux institutions sociales

<sup>6</sup> CADS : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

<sup>7</sup> Zürcher Hochschule der Künste

<sup>8</sup> CDIP : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

<sup>9</sup> CDS : Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

<sup>10</sup> CCDJP : Conférence suisse des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

- les institutions d'enseignement spécialisé en externat (domaine D).

Ces institutions sont toutes inscrites dans [la base de données CIIS](#).

Sur la base de la convention, les organes de la CIIS ont édicté une réglementation avec le règlement de l'organisation, des directives, ainsi que des recommandations et des aides à l'interprétation. Dans cette aide, la CIIS propose une liste des professions qualifiées agréées par les institutions sociales.

Comme la musicothérapie ne figurait pas sur cette liste, nous avons déposé notre demande d'enregistrement. La liste ne contenant exclusivement que des professions ou titres reconnus en Suisse, nous avons pu déposer notre demande uniquement pour le diplôme „Musicothérapie clinique MAS ZFH“ (Le DF art-thérapeute figure également sur la liste).

Merci à S. Lutz et B. Kandé-Staehelin pour leur grand investissement. Il nous a permis de déposer notre dossier à temps en juillet 2014 et d'obtenir la réponse positive en février 2015.

Nous, musicothérapeutes, avons dorénavant la possibilité de nous appuyer sur cette liste lors de la création de postes en institutions sociales. Nous pouvons également l'utiliser lors de négociations de salaires, étant donné que la *Musicothérapie clinique MAS ZFH* est clairement mentionnée dans le groupe des diplômes universitaires.

Un effet secondaire supplémentaire et bienvenu réside dans le fait que nous avons pu, une fois de plus, faire connaître notre profession au niveau fédéral. Effet non négligeable.

Trad. DH

### **Sans commentaire**

Silvia Schleiss

6 juillet 2014. Je prends l'avion pour Prague et continue le voyage pour Tloskov près de Neveklov en voiture. J'emporte comme bagage des notions de base en musicothérapie, ma curiosité et une bonne portion de nervosité. Je suis en route pour le „Centrum sociálních služeb“, un home pour handicapés physiques et mentaux en République tchèque ; un pays qui m'est inconnu et dont je ne connais pas la langue...

Mon séjour et mon travail au centre m'ont rendue attentive aux soins multiples apportés aux handicapés. J'ai été impressionnée des possibilités musicothérapeutiques offertes. Il y a notamment trois salles de musicothérapie équipées d'un sol feutré, de chaînes audio et vidéo et, bien sûr, d'instruments divers.

Le centre dispose - en plus d'un merveilleux parc -

d'une piscine et d'une salle de gym. J'ai été surprise de voir si peu de gens dans ce parc. Et voilà que mon idée a surgi. Un jardin plein de sons ? Un jardin des sons, des sens ? Il ferait vivre l'espace vert et adoucirait la vie des patients et employés par ses sons. Il pourrait en plus être utilisé à des fins musicothérapeutiques.

Un mois après, je suis rentrée avec cette idée en tête et quelques expériences merveilleuses comme bagage.

J'en ai parlé à des amis qui étaient fort intéressés par mon idée. Ils ont même imaginé participer activement à mon projet, les idées se sont concrétisées.

Elles ont pris le chemin vers la Haute Ecole de Pédagogie sociale à Lucerne. Six étudiants y étaient fort intéressés, une première séance a eu lieu. Le feu a pris. Tous étaient très motivés, ils ont voulu faire de ce projet leur travail d'études. Le contact avec le directeur du Centre tchèque a été pris, le concept s'est mis en route. Une fois le contact avec les autorités tchèques établi et le matériel nécessaire trouvé, tout était prêt pour le voyage.

J'ai repris l'avion le 11 mars 2015. Les six étudiants sont venus me chercher à l'aéroport à Prague. Nous avons fait la route avec deux voitures chargées à ras bord. Nous avons été très amicalement reçus par Matej, le responsable du centre, et accompagnés à notre appartement. Une longue journée a pris fin.

### **1ère journée**

Après le petit déjeuner, notre groupe s'est réuni avec Matej afin de discuter du projet „jardin des sons“. Après cette première réunion, nous avons commencé à chercher l'emplacement idéal pour notre projet. Il était important que l'endroit soit accessible en fauteuil roulant. L'après-midi, nous avons eu notre 2<sup>e</sup> séance, les dernières questions ont pu être réglées. Matej nous a fait visiter le centre, les premiers contacts avec les clients et soignants ont été pris.

### **Le jardin des sens prend forme**

L'institution veille à ce que les habitants y organisent eux-mêmes leurs journées. Ce qui veut dire que nous devons les persuader de notre projet. Allaient-ils nous donner un coup de main ? Le lendemain, quatre habitants et deux employés étaient au rendez-vous.



Ils ont commencé par choisir les éléments qui leur parlaient le plus. Au choix une roue à clochettes, un tippi à sons, un chemin à parcourir pieds nus, des clochettes en terre et un mur tactile. Matej a officié comme traducteur.

Une fois le choix effectué, nos aides se sont rendus à leurs lieux de travail. Matej circulait parmi nous et traduisait, mais nous nous sommes rapidement rendu compte que la langue n'était pas un obstacle et qu'ils nous comprenaient très bien. Après deux heures de travail, la pause de midi était bien méritée.



Après trois jours de travail, l'oeuvre était née. Le jardin des sens était inauguré par un apéritif en bonne et due forme en présence de tous les participants. Presque tous, car moi je devais malheureusement repartir le jour même.

Quelle merveilleuse expérience ! La réalisation de ce projet m'a permis de vivre tant d'engagement, d'aide et de joie autour d'un seul et même but ; ce fut un grand enrichissement. Les photos parlent d'elles-mêmes, en tchèque et en allemand...

Trad. DH

**Institut für Musiktherapie am  
Freien Musikzentrum München  
Programme automne/hiver 2015/16**

**Séminaires**

*Was ist Musiktherapie – wie werde ich Musiktherapeut/in?*

19.-20.09.2015, Hanns-Günter Wolf

*Musiktherapeutische Selbsterfahrung*

17.-18.10.2015, Margit Schenk

*Traumbilder gestalten in Musik, Bild und Maske*

06.-08.11.2015, Malou Eberspächer

*Atemräume – Schwingungsräume*

12.-13.12.2015, Gabriele Engert-Timmermann

**Séminaires pour musicothérapeutes exclusive-  
ment**

*Mentalisierung in der Musiktherapie*

30.10.-01.11.2015, Dr. Gitta Strehlow

*Musiktherapeutische Methoden bei Essstörungen*

16.-17.01.2016, Gudrun Schmalhofer-Gerhalter

*Lieder in verschiedenen Sprachen für die therapeutische Praxis*

06.02.2016, U. Wanetscheck und M. Histermann

*Rock/Pop Bandworkshop – Musiktherapeutische Methoden und Praxistipps zur Anleitung von Bandprojekten*

19.-20.02.2016, A. Orlovius und M. Metzger

*Dreiteilige Seminarreihe 2016:*

*Stimme und Singen im Musiktherapeutischen Setting*

23.-24.04., 16.-17.07., 17.-18.09.2016

E. Löhr, M. Otto, A. Dittrich

inscription: 01.04.2016

*Musik-Traumatherapie*

Ltg. Hanns-Günter Wolf, Dr. Andreas Wölfl,

04.-06.12.2015,

29.-31.01., 29.04.-01.05., 24.-26.06, 14.-16.10.2016,

20.-22.01., 12.-14.05.2017

inscription: 04.11.2015

*Trommelpower-Gewaltprävention und soziale Integration mit Musik*

Ltg. Dr. Andreas Wölfl

8.-10.04., 17.-19.06., 07.-09.10.2016,

03.-05.02.2017

inscription: 18.03.2016

**Inscriptions: Freies-Musikzentrum e.V., Ismaninger Str. 29, D-81675 München**

**Tel.: +49/(0)89-414247-0 (Fax: -60), [www.freies-musikzentrum.de](http://www.freies-musikzentrum.de)**

# SAITENKLANG

Musik- und Klanginstrumente mit Saiten



Gerhard Wantz Haldenstrasse 102 3014 Bern 031 901 11 86  
www.saitenklang.ch

---

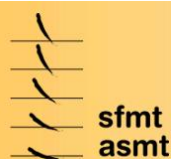
## Impressum

Ed.: Association Professionnelle Suisse de  
Musicothérapie ASMT  
secrétariat: Seldwylastr. 30, 8217 Wilchingen,  
Tel. 079 280 69 27 E-mail: [info@musictherapy.ch](mailto:info@musictherapy.ch)

Responsable de rédaction de la version franco-  
phone: Anne Bolli Lemièrre, 140, rte de Suisse, 1290  
Versoix.

E-mail: [bolli@musictherapy.ch](mailto:bolli@musictherapy.ch)

Layout: [sutter@musictherapy.ch](mailto:sutter@musictherapy.ch)



Schweizerischer Fachverband  
für Musiktherapie SFMT  
Association Professionnelle  
Suisse de Musicothérapie ASMT

